

# Délibération du Conseil d'administration

## Séance du 4 avril 2024

**Présents** MM. Jean-Paul PAVILLON, Philippe LABORDERIE et Mmes Edith CHOUTEAU, Danielle LANGLOIS, représentants le conseil municipal.  
Mmes Chantal SCHWARTZ, Marie-Chantal GUILLOT, Martine SCOTTO DI VETTIMO et M. Paul ABLINE, représentants les associations.

**Absentes excusées ayant donné pouvoir**

Mme Corinne PICARD  
Mme Monique LE BIHAN

Mme Edith CHOUTEAU  
M. Philippe LABORDERIE

**Absents excusés**

M. Gérald BOUSSICAULT  
Mme Christine CORBILLON  
Mme Christelle TREHET-COLLET

**Assistaient également**

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,  
Mme Myriam PASQUETTE, directrice générale des services, Ville des Ponts-de-Cé,  
M. Laurent NOUHAUD, responsable de pôles,  
Mme Sandra MARCELLOT, responsable du pôle hébergement et prévention du vieillissement.

**Convocation adressée le 22 mars 2024, CASF, article R123-16**

**POINT N°3 – CCAS – BUDGET PRIMITIF 2024**

Monsieur PAVILLON, Président, présente au conseil le budget du CCAS pour l'année 2024.

Monsieur le Président propose :

- d'adopter ce budget, voté par chapitre, selon la ventilation suivante :

SECTION	MONTANT
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	18 255,24 €
Recettes	18 255,24 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	795 552 €
Recettes	795 552 €

- d'autoriser pour l'exercice 2024, des virements de crédits de chapitre à chapitre, en fonctionnement comme en investissement, à hauteur de 7,5% du montant des dépenses réelles de la section concernée (hors dépense de personnel).

**Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.**

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON

